

## INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DES FCP LA PATRIMONIALE RENDEMENT, LA PATRIMONIALE SELECTION ET LA PATRIMONIALE OPPORTUNITES AVENIR

Paris, le 25 mai 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts des Fonds Commun de Placement (FCP) suivants :

La Patrimoniale Sélection	Part R- FR0014005RE9 Part R- NZD- FR0014005RJ8 Part R-AUD- FR0014005RK6 Part R-USD- FR0014005RN0	Part R-CS- FR0014005RM2 Part R-NZD-CS- FR0014005RL4 Part R-AUD-CS-FR0014005RI0 Part R-USD-CS- FR0014005RH2
La Patrimoniale Opportunités Avenir	Part R- FR0014005PZ8 Part R- NZD-FR0014005Q07 Part R-AUD- FR0014005Q15 Part R-USD- FR0014005Q23	Part R-CS- FR0014005Q31 Part R-NZD-CS- FR0014005Q49 Part R-AUD-CS- FR0014005Q56 Part R-USD-CS- FR0014005Q64
La Patrimoniale Rendement	Part R- FR0014005R55 Part R- NZD- FR0014005R71 Part R-AUD- FR0014005R89 Part R-USD- FR0014005R97	Part R-CS- FR0014005RA7 Part R-NZD-CS- FR0014005RB5 Part R-AUD-CS-FR0014005RC3 Part R-USD-CS- FR0014005RD1

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Auris Gestion a pris la décision de procéder à la modification de vos FCP. Cette modification concerne la stratégie d'investissement du FCP et plus particulièrement les OPC pouvant être sélectionnés, ainsi que la suppression des commissions de souscription non acquises au FCP.

Le détail de ces modifications est présenté ci-dessous dans la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? ».

Il est par ailleurs précisé que le nouveau document précontractuel nommé « Annexe SFDR » établi pour votre FCP a été mis à jour, suite à l'entrée en vigueur du Règlement Délégué 2023/363 amendant le Règlement « SFDR ».

### Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que ces modifications ne sont pas soumises à agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **30 mai 2023**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts dans la mesure où votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

## Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : NON, les précisions relatives aux OPC sélectionnés n'ayant aucun impact sur le profil de rendement/risque de votre FCP.

Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non applicable

## Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

## Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
<b>Parts ou actions d'autres OPC et fonds d'investissement</b>	Le FCP se réserve la possibilité d'investir, dans la limite de 20% de son actif net, dans des OPC gérés par AURIS GESTION ou une société liée.	Les OPC et fonds d'investissement sélectionnés pourront être gérés par AURIS GESTION ou par une société liée.
<b>Commissions de souscription et de rachat</b>	Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : 2% maximum (valeur liquidative × nombre de parts)	Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : Néant

Ces modifications n'entraînent ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) de votre FCP.

## Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



**Sébastien GRASSET**  
Membre du Directoire  
Directeur de l'Asset Management